



L'an deux mille vingt-quatre le 12 du mois de décembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 6 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel - M. BATHELEMY Philippe – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. MARTIN Christophe - M. HOLZER Alain - M. WARION Jacques - M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine
M. MEVELLEC Mickaël - M. HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe – M. BRIDARD Jean Marc
M. BERNARD Philippe – Mme DUMAY Christine – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas - M. MATHIEU Denis
M. VINCENT Yvon - M. CERUTTI Alain

Procurations – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja à M. BARTHELEMY Philippe
M. MOUGINET Dominique à M. HENQUEL Patrick – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. OLIVIER Michel à M. THOMAS Claude – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

Excusé(s) : Mme MARANDE Carole – M. JOLY Philippe – M. DIEDLER Franck -

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombrait : **43 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 35

Pouvoirs : 8

Excusés : 3

Votants : 43

Date d'affichage : 16 décembre 2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 43

Contre :

Absentions :

FINANCES

07/12/2024

BUDGET PRINCIPAL – DM 15/2024 – Ouverture de crédits à Chapitre 65 article 65748 (subvention Fabrique des Territoires)

Claude THOMAS, président, informe que la Communauté de Communes participe à une démarche d'accompagnement en lien avec Citoyen et Territoire en vue de renforcer les liens entre les communes et les intercommunalités

Afin de pouvoir régler la subvention à la Fabrique des Territoires il est donc nécessaire d'inscrire les crédits comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011

Article 65748 subvention 7 000.00 €

Ramenant l'excédent de fonctionnement à 2 287 887.25 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** l'ouverture de crédits supplémentaires suivants

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011

Article 65748 subvention 7 000.00 €



Claude THOMAS

Claude THOMAS
2024.12.16 11:44:14 +0100
Ref:7817015-11732541-1-D
Signature numérique
le Président